

EVOLUTION DE LA FILIERE TECHNIQUE

Ce jour, la DRH et la DRCPN ont convié les organisations syndicales représentatives des personnels techniques, à une réunion relative à la filière technique au Ministère de l'Intérieur.

L'administration a annoncé le rapprochement des corps ATPN et ATIOM et la mise en œuvre prochaine des mesures suivantes pour les ATPN :

- Accès à la mutation dans tous les périmètres du Ministère de l'Intérieur (Police, Gendarmerie, Administration Centrale, Préfecture)
- Accès à la catégorie B dans le corps des contrôleurs des services techniques, au choix avec l'augmentation du nombre de promotions
- Accès à la catégorie B dans le corps des contrôleurs ST par une nouvelle voie d'examen professionnel
- Accès au concours de contrôleur ST par voie de concours
- Accès aux 5 spécialités existantes au Ministère de l'Intérieur (hébergement/ restauration, Entretien et Réparation des Engins et Véhicules à Moteur , Accueil maintenance et logistique, Prévention et surveillance , conduite de véhicules)
- Augmentation des volumes d'avancement de grade ATP2 et ATP1
- Mise en place de formations métier par spécialités

Une circulaire de gestion commune (DRH /DRCPN) précisera les conditions de mobilité, de promotions de corps, d'avancement de grade et de gestion statutaire.

Le SNAPATSI a demandé à être consulté lors de sa rédaction pour apporter ses contributions et veiller à ce que toutes les garanties soient respectées.

La mise en œuvre s'étalera courant 2018 et 2019 par la préparation et publication de différents textes (textes relatifs au concours national de contrôleur ST , arrêté portant organisation de l'examen professionnel, arrêtés relatifs à la création des 4 spécialités ...) puis par une consultation des instances nationales (dont le Comité Technique Ministériel) avant une mise en application effective de la fusion.

Le SNAPATSI a toujours revendiqué une plus grande mobilité, une augmentation des spécialités métier, un meilleur déroulement de carrière et la reconnaissance des compétences des adjoints techniques de la Police Nationale.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI écouté et entendu !

